

BONNES PRATIQUES POUR LA BIODIVERSITÉ DE NOS FÔRETS

LIMITER LA PRESSION SUR LA FAUNE

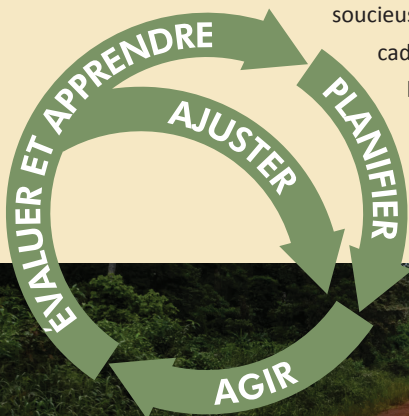
#3



POURQUOI C'EST IMPORTANT ●●●

Cette fiche technique fait partie d'une série décrivant un ensemble de bonnes pratiques en vue du maintien de la biodiversité des forêts. Elle a été élaborée dans une optique de donner des pistes pragmatiques et utiles, parfois innovantes, adaptées au contexte socio-économique et écologique du Nord Congo.

Si chaque fiche traite d'un thème particulier, on se doit cependant de rappeler qu'une gestion soucieuse de son impact sur la biodiversité doit s'inscrire dans le cadre d'une gestion adaptative. C'est-à-dire une gestion où l'on s'intéresse aux impacts de ses activités (que l'on mesure de préférence) et où on change de stratégie si les résultats de suivi montrent qu'on obtient pas les effets escomptés.



En Afrique centrale, la chasse est une activité traditionnelle ancestrale ancrée dans les cultures, très importante pour l'approvisionnement alimentaire des Communautés Locales et des Peuples Autochtones (CLPA), comme source de protéines et de revenus.

Une chasse non contrôlée peut exercer une pression excessive sur les populations animales, créant des déséquilibres écologiques et menaçant la survie de certaines espèces.

Une augmentation de la pression de la chasse peut réduire les ressources disponibles pour les habitants locaux, compromettant leur sécurité alimentaire.

D'ailleurs, cette pratique peut engendrer des inégalités sociales, où quelques individus (ou des réseaux commerciaux bien connectés) concentrent la majorité de la pression de chasse et s'approprient la ressource faunique, l'épuisant rapidement près des villages. Cela peut créer des tensions au sein des communautés et compromettre la durabilité de la chasse villageoise.

Les activités des entreprises forestières, si non contrôlées, engendrent une augmentation de la pression de chasse sur la faune forestière entre autres. En cause : principalement la création d'accès routiers et la demande en viande de brousse par les travailleurs.



Par exemple dans le cadre de la chasse, on pourra moduler l'ensemble des pratiques visant à diminuer l'accès par des véhicules externes à l'entreprise si les résultats du suivi montrent que ce qui est mis en place n'est pas efficace.



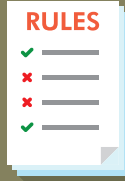
BONNE PRATIQUE #1

Établir des règles claires pour mes employés vis-à-vis de la consommation de viande de brousse et de la pratique de la chasse, ainsi que les sanctions encourues.

Par exemple qu'il est interdit de chasser pendant le travail, y compris de poser des collets. Qu'il est interdit de transporter de la viande brousse dans les véhicules de la société sauf dérogation spéciale, etc.

J'inscris ces règles dans un document (règlement intérieur) et je sensibilise mes travailleurs à son contenu lors de la signature du contrat par exemple. Je pense à inclure cet aspect dans la procédure de recrutement ou d'intégration.

J'affiche dans de multiples endroits "stratégiques" les règles concernant la consommation de viande brousse et la pratique de la chasse (autorisée ou non). Je sensibilise régulièrement mes travailleurs, notamment aux sanctions qu'ils encourrent en cas de transgression des règles.



BONNE PRATIQUE #4

Mettre en place des mesures adaptées qui permettent de limiter la consommation de viande de brousse par mes employés.

Je peux mettre en place un ensemble d'options pour la fourniture de protéines non issues de la viande brousse, dans les économats à des prix attractifs ou dans les cantines etc.

Je peux m'inspirer des méthodes innovantes de marketing social visant à diminuer cette consommation comme instaurer une journée par semaine sans viande de brousse; faire des flyers et les distribuer pour cette journée, véhiculer des messages positifs du "sans viande de brousse", etc.

Je peux aussi m'inspirer des recettes sans viande de brousse élaborées par le projet Yoka Pimbo (<https://yokapimbo.org>) qui mettent à l'honneur des plats traditionnels mais avec des produits alternatifs.



BONNE PRATIQUE #2

Choisir des actions simples qui permettent d'éviter que mes activités en forêt n'augmentent la pression sur la faune.

Je peux interdire la chasse pendant le travail pour tous les travailleurs, y compris pendant les activités comme les inventaires qui nécessitent une présence prolongée en forêt.

J'assure des rations du personnel suffisantes, pour les activités qui nécessitent une présence prolongée en forêt.

Je ferme de manière efficace l'accès routier aux pistes non permanentes par exemple en détruisant les ponts créés pour l'exploitation forestière afin de limiter l'accès à la concession aux véhicules roulants.



POUR DIMINUER LA PRESSION SUR LA FAUNE, EN TANT QUE GESTIONNAIRE FORESTIER, JE PEUX AGIR FACILEMENT !

POUR ALLER PLUS LOIN, JE PEUX AUSSI INNOVER!

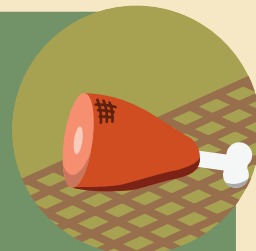
BONNE PRATIQUE #3

Établir et faire appliquer des procédures de suivi et de contrôle.

Je peux instaurer des contrôles réguliers et/ou inopinés des camions et autres véhicules de la société sur mes chantiers mais aussi sur les axes routiers principaux afin de vérifier s'ils transportent de la viande de brousse.

Je peux mettre en place une équipe qui surveille la concession, une équipe interne ne nécessitant pas d'OPJ (Officier de Police Judiciaire). Cette équipe s'occupe notamment de repérer les indices d'activité de chasse, la présence de campements, etc.

Je peux aussi collaborer avec des institutions qui ont des OPJ pour faciliter des missions de contrôle officielles et les saisies.



BONNE PRATIQUE #5

Sensibiliser mes équipes aux bonnes pratiques en cas de découverte d'une carcasse d'animal mort en forêt.

J'informe mes travailleurs, idéalement leur famille aussi, qu'il ne faut en aucun cas toucher un animal trouvé mort en forêt, dont on ne connaît pas la cause du décès. Ils ne doivent sous aucun prétexte récupérer la viande pour l'alimentation.

Idéalement, on signale le cadavre au responsable des activités de surveillance du territoire qui pourra se rendre sur place ou diligenter une équipe spécialisée pour déterminer la cause la plus probable de la mort et signaler les carcasses suspectes (dont la mort pourrait être liée à une maladie épidémique) auprès de la Wildlife Conservation Society (WCS), qui a mis en place une ligne d'appel dédiée, ou les hôpitaux et centres de santé.



RÉFÉRENCES :

Différents guides peuvent être des ressources intéressantes sur le sujet:

Le guide technique à destination des gestionnaires des forêts de production d'Afrique Centrale pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de gestion de la faune :

<https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/253115/1/Guide%20Faune%20FINAL%20Web.pdf>

Les anciens guides :

<https://www.atibt.org/files/upload/technical-publications/Manuel-Volet-III-Faunistiques.pdf>

Les recettes de Yoka Pimbo :

<https://yokapimbo.org/recettes/>

Pour montrer l'efficacité des bonnes pratiques:

<https://www.nature.com/articles/s41586-024-07257-8>

